

En bref



Association
des enseignantes
et des enseignants
franco-ontariens

681, chemin Belfast
Ottawa (Ontario) K1G 0Z4

Tél. : (613) 244-2336

Numéro 408 le 6 février 1998



Le mot de la présidente

Comment vit-on le syndicalisme au sein d'une profession? C'est le thème abordé par Lise Bourbeau de la Centrale de l'enseignement du Québec dans sa conférence lors de l'atelier des dirigeantes et des dirigeants de l'AEFO, le 30 janvier dernier. Cette conférence est venue alimenter une réflexion entreprise au sein de l'AEFO depuis l'avènement de l'Ordre des enseignantes et des enseignants.

Madame Bourbeau soutient que, dans ce nouveau contexte, notre Association doit éviter de devenir strictement une entreprise de service qui répond aux besoins individuels des membres. Elle doit éviter aussi de laisser à l'Ordre tout ce qui touche le développement professionnel de ses membres. Elle doit, au contraire élargir le champ de son action syndicale pour englober les conditions d'exercice de la profession que sont, par exemple, le perfectionnement professionnel, l'autonomie professionnelle ou les conditions de l'enseignement à certaines populations d'élèves. Et elle a donné des exemples où, au Québec, la participation paritaire des enseignantes et des enseignants dans ces domaines est garantie par les conventions collectives.

Les propos de madame Bourbeau font écho à notre exercice

de planification stratégique qui a conclu à la nécessité pour l'AEFO de s'engager dans la voie d'un syndicalisme qui, tant par son approche que par son contenu, déborde de la stricte négociation salariale. Ce sont là des questions essentielles qui devront, au cours des prochains

mois, faire l'objet de discussions dans nos milieux respectifs, à l'assemblée annuelle, avec les autres associations éducatives ainsi qu'avec nos nouveaux conseils scolaires.

La présidente
Diane Chénier

Un appui massif

Selon un sondage Vector réalisé en décembre, 58 % des Canadiennes et des Canadiens qui ont exprimé une opinion sur la protestation politique de l'automne dernier en Ontario donnaient leur appui aux enseignantes et aux enseignants. En Ontario, les répondantes et les répondants qui ont pris position pour un côté ou l'autre appuyaient les enseignantes et les enseignants dans une proportion de 53 % contre 47 % pour le gouvernement.

Ce sondage vient confirmer le fait que les enseignantes et les enseignants ont réussi, pendant leur protestation, à gagner bon nombre d'Ontariennes et d'Ontariens à leur cause. Quelques jours avant le déclenchement de la protestation, un sondage Angus Reid avait révélé que seulement 42 % de la population ontarienne appuyait l'intention des enseignantes et des enseignants de recourir à la grève.

Les sondages démontrent également que les enseignantes et les enseignants ont mis fin à leur débrayage au moment où l'appui du public était à son plus fort. Un sondage Angus Reid mené du 2 au 7 décembre 1997 rapporte que 76 % de la population ontarienne s'opposait à ce que la protestation se poursuive.

Le sondage Vector indique par ailleurs que les enseignantes et les enseignants ont récolté un appui massif chez les travailleuses et les travailleurs syndiqués, chez les 18 à 34 ans et chez les personnes qui gagnent moins de 50 000 \$ par année. Les contribuables ayant des enfants à l'école et ceux qui n'en ont pas se sont rangés derrière les enseignantes et les enseignants dans des proportions très semblables. Les personnes âgées de plus de 65 ans et celles qui gagnent plus de 50 000 \$ par année sont les deux seuls secteurs de la population à avoir majoritairement appuyé le gouvernement Harris.

Rappel aux anciennes unités

Le 2 décembre dernier, nous avons fait parvenir à toutes les anciennes unités des directives au sujet du transfert de documents à la nouvelle unité et aux archives. Si vous voulez un autre exemplaire de ce document, veuillez communiquer avec Joëlle Mantha au secrétariat provincial.

Quels sont mes droits?

J'apprends que l'Ordre des enseignantes et des enseignants a adopté un règlement qui définit la «faute professionnelle». Autrement dit, l'Ordre peut maintenant faire enquête sur moi si quelqu'un se plaint et pourrait même éventuellement me discipliner. L'AEFO appuie-t-elle les membres face à l'Ordre?

Réponse

L'AEFO appuie ses membres de plusieurs façons dans leurs rapports avec l'Ordre :

- D'abord, nous faisons connaître à l'Ordre les doléances générales des membres de l'AEFO.
- Nous revendiquons également le droit des membres à recevoir des services en français.
- Troisièmement, nous sommes prêts à conseiller le membre qui fait appel à nous. Veuillez noter qu'il est essentiel que vous nous appeliez car l'Ordre ne nous avisera pas que vous faites l'objet d'une enquête.
- Finalement, l'AEFO est prête à offrir un service de défense à ses membres lors des audiences tenues par l'Ordre.

(Voir aussi à l'endos nos suggestions pour vos communications avec l'Ordre.)

